Université Paris Cité

Document de cadrage

Appel à projets IdEx « Innovation pédagogique 2024 »

DEFI - PÔLE INNOVATION PEDAGOGIQUE

u-paris.fr

Sommaire

Introduction

Ce guide a été élaboré par le Pôle Innovation Pédagogique (PIP) de la Direction des Études, de la Formation et de l'Innovation pédagogique (DEFI). Il s'agit d'un document de cadrage qui a pour objectif de présenter en détail les exigences de base auxquelles tout·e porteur·euse de projet doit répondre lors de la structuration et de la soumission de sa candidature au financement.

Objectifs stratégiques de l'appel à projets « Innovation Pédagogique »

L'Appel à Projets « Innovation Pédagogique 2024 » (AAP) est dédié à toute initiative innovante favorisant le développement de nouvelles approches pédagogiques, l'apprentissage et l'enseignement en présentiel et à distance ; et ce dans une optique d'amélioration de la réussite étudiante, de l'évolution des pratiques professionnelles de la communauté éducative, d'ouverture à l'international et/ou d'attractivité sur le territoire national pour les formations.

La période probatoire de l'IdEx a permis de révéler le fort potentiel de la communauté enseignante en matière d'innovation pédagogique. Grace aux appels à projets lancés dans le cadre de cet IdEx, l'impact sur l'évolution des pratiques a été conséquent. En revanche, ces pratiques restent souvent locales et ne sont pas suffisamment déployées ni diffusées à grande échelle. De ce fait, elles restent souvent sur une unique unité d'enseignement (UE) et concernent un nombre restreint d'étudiants, alors qu'il serait nécessaire de les déployer au niveau d'une, voire de plusieurs formations, d'une UFR, d'une faculté ou inter-facultaire.

Une « mise à l'échelle » de ces initiatives pédagogiques est donc nécessaire, ce qui permettra de les diffuser et de garantir un impact véritablement transformant et structurant, tout en visant à l'amélioration de la réussite des étudiant·e·s.

Les objectifs opérationnels

Mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants favorisant l'apprentissage et l'enseignement en distanciel, pour des formations à effectifs étudiants pouvant être réduits, dans le but d'améliorer la réussite étudiante, de faire évoluer les pratiques professionnelles, et de renforcer l'attractivité des formations Mettre en œuvre une hybridation des formations à effectifs d'étudiants élevés, en priorité au niveau du premier cycle ou équivalent, en privilégiant les projets ayant un impact sur une ou plusieurs années de formation (plutôt qu'un enseignement isolé) et dont les modèles peuvent être appliqués à d'autres formations.

Modalités de mise en œuvre

Ce programme de financement, d'un montant de 500 000 € (TVA incluse), est lancé sous la forme d'un appel à projets. Le montant maximal de financement alloué par projet est de 70 k€.

Les projets retenus sont financés pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 31/12/2026 (cette date est contrainte par la période d'éligibilité des crédits de l'IdEx).

- Les dépenses éligibles sont les suivantes : les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire) ; les frais de missions ; les prestations de services externes et les facturations internes ; les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage) ; et les vacations au taux de 45,68 € de l'heure pour un/une enseignant·e chercheur·euse et de 61,67 € de l'heure en coût chargé pour un/une enseignant·e vacataire, y compris celles permettant de mettre en place des décharges (96 heures maximum par personne), liées au temps pédagogique consacré au projet. Les décharges ne seront mises en place que pour le premier semestre de l'année universitaire 2024-2025. En outre, les UFR ont la possibilité d'accorder un maximum de 18 heures complémentaires par enseignant·e ou enseignant·e-

chercheur·euse au-delà de leur service statutaire et dans le respect du cadrage des services enseignants et enseignants chercheurs en vigueur à université Paris Cité (pour plus d'information se référer à la FAQ présente ici : https://u-paris.fr/appel-a-projets-innovation-pedagogique-2024/

Soumission du projet

Le/la porteur·euse peut être accompagné·e dans la conception de son projet par le Pôle Innovation Pédagogique (PIP) de la DEFI de l'université Paris Cité. Pour contacter le service des Ingénieurs Pédagogiques du PIP, le mail de contact est : ingenierie.pedago.defi@u-paris.fr

Un document de soumission doit être complété et soumis avec l'ensemble des pièces justificatives pour candidater à l'appel à projets « Innovation Pédagogique 2024 ».

Ce document de soumission comporte trois parties définies que le/la porteur·euse du projet doit clairement remplir afin de faciliter l'évaluation du projet.

A. Fiche d'identité du projet

Cette première section présente des sous-rubriques relatives à l'identité du projet. Concernant celle consacrée à l'équipe projet, il est demandé de spécifier clairement les rôles de chacune des personnes impliquées ainsi que leur pourcentage de participation au projet. Il est important de noter qu'un planning d'activités est à fournir avec la présentation du projet. Il est donc recommandé de bien détailler les rôles des membres de l'équipe car ces deux parties doivent être cohérentes pour assurer la qualité et la faisabilité du projet.

B. Dossier financier

Cette section doit permettre d'identifier les personnes chargées de gérer les crédits et le budget prévisionnel du projet.

Pour compléter ce tableau, il est nécessaire que le/la porteur·euse du projet ait préalablement défini les activités à réaliser et les éléments nécessaires à leur mise en œuvre. C'est pourquoi la réalisation d'un planning d'activités est demandé.

⚠ Il est important que le/la porteur·euse du projet identifie, en amont du dépôt du projet, les domaines métiers (finances, RH, DSIN DAJ, etc.) dont il pourrait solliciter l'expertise afin d'éviter les irrégularités susceptibles d'entraver l'évolution normale du projet.

C. Dossier pédagogique

Il est composé de 3 (trois) parties :

I. Description du projet pour aider à la présentation : des questions spécifiques ont été sélectionnées. Il convient d'y répondre le plus précisément possible.

- **CONTEXTE :** le/la porteur·euse doit détailler les conditions ayant mené à l'élaboration du projet. Cela implique de présenter la situation actuelle dans laquelle le projet sera développé, ainsi que toute expérience antérieure concernant cette proposition ("background"). S'il s'agit d'une nouvelle proposition, il est nécessaire de pouvoir identifier en quoi elle se présente comme innovante par rapport au contexte actuel.

- **OBJECTIFS :** il convient de définir des objectifs clairs et concis.

- **RESULTATS :** les résultats sont directement liés à la définition des objectifs. Même s'il est vrai qu'il puisse y avoir des changements

au fur et à mesure que le projet se développe, il est important d'établir dès le départ ce que la proposition est censée apporter.

- **METHODOLOGIE :** Le passage par certaines phases ou étapes est essentiel avant de parvenir à l'innovation. La méthodologie doit fournir une vue claire et cohérente de l'ensemble du processus technique/pédagogique, en présentant les aspects innovants de la proposition, les moyens et les actions nécessaires pour atteindre les objectifs et les résultats (comprendre la manière dont le projet est conçu).

- **OPPORTUNITÉS ET RISQUES :** le but est d'identifier les opportunités à saisir ainsi que les problèmes à surmonter pour mener à bien les activités sans rencontrer de complications majeures. Dans ce cadre, il est recommandé de solliciter l'appui des Directions Métier et le soutien des Ingénieurs Pédagogiques pour assurer une analyse complète et rigoureuse.

- **MESURE D'IMPACT DU PROJET :** ces informations se réfèrent aux outils/modalités de vérification utilisés par le/la porteur·euse du projet pendant le déroulement des activités.

Les indicateurs, qui peuvent être de type qualitatif et quantitatif, sont des outils qui permettent de définir en détail les aspects spécifiques de la mesure de l'impact. L'idée est de donner au/à la porteur·euse du projet un moyen de vérification lui permettant d'extraire les informations nécessaires pour savoir si les objectifs ont été atteints. Dans le cas contraire, ces indicateurs permettront également de comprendre pourquoi, dans quelle mesure et comment inverser la tendance pour pérenniser le projet.

- **PLANNING DU PROJET** : l'équipe projet doit décrire les différentes étapes du processus de développement du projet, en indiquant les activités prévues dans un calendrier précis. Cette description peut prendre la forme d'un tableau d'activités et doit être pertinente pour la proposition.

II. CV du /de la porteur.euse et des co-porteur.euse.s : les CV ne doivent pas excéder 2 pages par personne.

III. Avis de la direction des composantes impliquées : un avis favorable de la direction de la composante devra être joint au dossier de soumission concernant les éventuelles demandes de décharges et heures complémentaires.

Diagnostic des projets

Après dépôt des projets un diagnostic sera effectué afin de déterminer leur maturité. Ce diagnostic n'a pas pour but de juger de leur opportunité, mais d'examiner leur maturité au regard des objectifs, de la planification des phases du projet, de la mesure de l'impact et des résultats attendus. Cette étude est destinée à faciliter la gestion des projets ainsi que le suivi et l'amélioration de leur mise en œuvre.

Processus de sélection et évaluation :

- **Pré-instruction des dossiers par le Pôle Innovation Pédagogique :**

  I. Identification des dossiers selon 3 catégories : matures, non matures et non conformes (qui ne répondent pas aux critères de base détaillés dans l'AAP) ;

  II. Suivi de dossiers non matures : ils sont étudiés en détail en collaboration avec les Ingénieurs Pédagogiques et les acteurs ayant une expertise pertinente (DSIN, RH, DFA, etc.) ;

- **Evaluation et pré-classement des projets par les facultés ;**
  - Une commission ad hoc sera chargée d'assurer l'évaluation des projets inter-facultaires ;
- **Interclassement par le Comité de Sélection de l'université Paris Cité ;**
- **Validation en COPIL StratEx ;**
- **Publication des résultats.**

Critères d'évaluation des dossiers de soumission

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Pertinence du projet ;**
- **Originalité du projet (caractère novateur, effet transformant) ;**
- **Analyse du contexte et mesure d'impact ;**
- **Pertinence dans la définition d'activités ;**
- **Pertinence du plan de financement ;**
- **Bilan des résultats attendus au regard des objectifs visés ;**
- **Capacité d'essaimage de l'innovation pédagogique ;**
- **Mutualisation et pérennité.**

Obligations de suivi

Le Pôle Innovation Pédagogique (PIP) de la Direction Générale des Etudes de la Formation et de l'Innovation pédagogique (DEFI), a pour mission principale de déployer les innovations pédagogiques afin de favoriser la réussite étudiante et d'accompagner une approche réflexive des enseignant·e·s vis-à-vis de leurs pratiques.

Dans ce sens, ce pôle met en synergie les structures et les services de l'université Paris Cité afin de soutenir les projets financés, en analysant leur développement et leurs résultats à moyen et long terme.

Pour ce faire, les lauréat·e·s s'engagent à produire, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées ;
- un bilan intermédiaire et final (reprenant notamment les indicateurs définis dans le projet initial) qui sera mis à disposition de chaque lauréat·e.

Calendrier prévisionnel

- Lancement : **08 avril 2024**
- Webinaire d'information : **25 avril 2024**
- Date-limite de dépôt : **08 septembre 2024 à 23h59 heure de Paris**
- Pré-instruction et diagnostic par le PIP et présélection des dossiers par les facultés : **du 16 septembre au 04 novembre 2024**
- Interclassement par le Comité de Sélection : **12 novembre 2024**
- Envoi de la liste des projets proposés au financement au COPIL StratEx : **18 novembre 2024**
- Validation des résultats en COPIL StratEx : **décembre 2024**
- Courriers aux lauréats + fiche moyens : **décembre 2024**
- Publication des résultats : **décembre 2024**
- Installation des crédits (pluriannuelle) : **janvier 2025**

Texte de l'appel à projets

Le texte de l'appel à projets est disponible sur le site de l'appel à projets « Innovation Pédagogique 2024 ».

Date-limite de dépôt

08 Septembre 2024 à 23h59 à Paris

https://u-paris.fr/appel-a-projets-innovation-pedagogique-2024/

Pour toute question, écrire à l'adresse

idex.formation@u-paris.fr

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée, où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement.